

dinaires que pourra prendre le ministre, surtout s'il s'agit de mesures dictatoriales, ne comptant pas sur la collaboration des dirigeants syndicaux et sur la négociation et la consultation, et nous nous heurterons, l'an prochain, à un nouveau problème, même si le ministre va dire que cela ne se produira pas l'an prochain, mais dans cinq ans.

Le domaine des communications est tellement important, à mon sens, que nous devons agir sérieusement et essayer d'éviter de telles situations.

Que huit ministres des Postes se soient succédé depuis 1962, voilà qui est assez significatif. Voilà un indice que ce ministère ne pratique aucune politique à long terme, mais une politique à courte vue, qui sert peut-être les intérêts des ministres pendant qu'ils sont en place, mais qui ne sert certainement pas ceux de la population. J'invite donc les députés ministériels—et je le fais sans nourrir aucune ambition politique, mais très sincèrement, au contraire,—à consulter le rapport de la compagnie *Kates, Peat and Marwick* et ils constateront que les critiques que je formule sont une répétition du contenu de ce rapport.

Avant de terminer mes remarques, j'aimerais signaler que le reproche le plus sérieux que je voudrais faire au ministre est qu'il dit depuis plusieurs jours que le ministère du Travail, et celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sont disposés à intervenir et que, d'ailleurs, ils ont déjà fait des démarches.

J'aimerais que le ministre des Postes, lorsqu'il prendra la parole, nous expose clairement la position du gouvernement et les mesures qu'il entend prendre en vue de régler le présent conflit, car il ne saurait être question de mesures dictatoriales. Il serait souhaitable qu'il dise à quelles mesures de négociation il entend recourir en vue de régler le conflit de Montréal non seulement pour cette année, mais aussi pour les années à venir, tout en assurant la sécurité d'emploi aux employés.

Je souhaiterais que le ministre dise où en sont rendus les pourparlers avec ses collègues du cabinet, afin que son ministère prouve qu'il est au service de la population et non à celui d'un ministre.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'espère que si l'honorable ministre des Postes et des Communications prend la parole, il ne sera pas question qu'il mette fin au débat.

L'hon. M. Kierans: Non, non, pas du tout.

Des voix: Non, non.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Les députés auront l'occasion de se faire entendre.

[M. Fortin.]

[Traduction]

Dès le début, monsieur l'Orateur, j'aimerais clarifier un ou deux points. Certains députés de l'opposition ont réclamé l'intervention de mes collègues, le ministre du Travail (M. Mackasey), le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen). J'aimerais leur dire tout simplement que s'ils cherchent à diviser le gouvernement c'est en vain, car la décision a été prise par le gouvernement en bloc. La décision a été prise par tous ses membres et tous l'appuient sans restriction. A maintes reprises, j'ai moi-même suggéré au secrétaire général de la CSN de communiquer avec mes collègues. Il y a un autre point sur lequel nous sommes unanimes, et j'en reviens aux ministres que je viens de nommer, le ministre du Travail, le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ils sont unanimes sur le point suivant: nous commencerons à discuter lorsque la violence cessera.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Kierans: Un député a parlé de la destruction d'un syndicat. Nous parlons de la destruction annuelle du service postal fourni à deux millions et demi d'usagers, sans autre but que d'intimider et de faire chanter le gouvernement du Canada par ses entrepreneurs, et de lui imposer des prix et des tarifs absolument insensés. La situation dure depuis 1954 et elle va cesser. Le ministre du Travail, le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et tous les membres du gouvernement y sont bien décidés. Nous ne détruisons pas un syndicat. Il se détruit de lui-même.

Il a placé ses membres dans la situation où ils ne peuvent plus se trouver d'employeur. L'an dernier, la société Rod a dit être incapable de traiter avec le syndicat et de poursuivre le service; elle a demandé à être dégagée de ses obligations. Les agissements et la violence du syndicat, son influence sur ses membres affectent l'employeur actuel au point qu'il demandera de résilier son contrat ou il fera faillite. Ces hommes perdront leur employeur encore une fois. Et que me propose le syndicat en ma qualité de ministre? Eh bien, comme au mois de mars dernier, il me propose en fait ceci: «A notre intention, vous mettez en place un nouvel employeur, une société de la Couronne. Celle-ci pourrait nous accueillir tous, qu'elle ait besoin ou non de nous. Nous sommes 455 à présent; en mars, nous étions 397.»

[Français]

... le problème véritable, à ce moment-là, était précisément le surplus d'employés, un